

Réforme des retraites : LA FIN de la Sécurité Sociale ?

Houdemont, le 19 février 2020

La sécurité sociale a été mise en place au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale où notre pays était à genoux et à reconstruire, et malgré tout, cela a été une réussite.

Aujourd'hui, ce gouvernement dispose ce qu'aucun autre gouvernement n'a eu en termes de moyens financier pour nous garantir un accès à une activité professionnelle de qualité, un emploi pour vivre et non survivre et une retraite digne de ce nom.

Et que fait-il ?

Il détruit bout par bout Notre sécurité sociale.

Après l'assurance chômage, c'est la retraite qui est visée. En effet, le projet de loi portant la réforme des régimes de retraite fait perdre à ce pilier de la sécurité sociale sa personnalité juridique, et de fait, son autonomie de gestion paritaire et de proximité. Tout cela pour le replacer sous la tutelle de l'État comme l'indique les articles 49 et 50 du projet de loi.

Ceux-ci abordent un aspect très technique mais qui bouleverse totalement la gestion future des retraites en retirant aux Carsat leur « personnalité morale » c'est-à-dire la personnalité juridique, leur conférant des droits et des obligations.

En clair, le projet de loi prévoit, dès 2020 la création d'une caisse nationale de retraite universelle (CNRU). Elle sera chargée de piloter et préparer la mise en place du système. Cette caisse chapeauterait les 42 régimes jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme.

Dès 2025, les caisses nationales CNAV, AGIRC/ARRCO, IRCANTEC... disparaîtraient au profit de cette caisse universelle. Cette nouvelle structure aurait comme première mission de faire converger tous les régimes. Elle aurait également la charge de réorganiser les organismes sur le plan local puisque dès 2030 les caisses locales (CARSAT, AGIRC/ARRCO...) disparaîtraient afin d'être remplacées par une caisse locale unique.

Plus grave, il en serait alors fini de la gestion paritaire des caisses de retraite, de sécurité sociale, de retraites complémentaires.

Rappelons qu'actuellement les différentes caisses notamment celle de retraites étant basées sur le travail et les cotisations, le conseil d'administration qui les gèrent comportent logiquement des représentants des employeurs et des employés.

Quand vous votez CGT aux élections professionnelles, vous votez aussi pour être représentés dans ces conseils d'administration.

Lieux et horaires des manifestations :

NANCY

13 h 30 - Place de la République

EPINAL

14 h – Quai de Dagneville

BAR-LE-DUC

14h – Gare SNCF

VERDUN

9 h 30 – Parking du 8 mai

COMMERCY

17 h – Place du Château

BESANCON

14 h 00 – Devant sécurité sociale

2 rue Denis Papin

BELFORT

10 h 00 – Maison du Peuple

VESOUL

17 h 30 – Retraite aux flambeaux

Gare

MONTBELIARD

14h00 – Champs de Foire

C'est donc le retrait de ce texte qu'il faut exiger dans la rue le 20 février

Le texte complet du projet de loi : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/projets/pl2623.pdf>

Vous avez la possibilité de vous déclarer en grève toute ou partie de votre journée de travail.
En cas de difficulté, saisissez l'EstMédia-CGT au 03 83 59 88 11 ou lestmediacgt@orange.fr